

# #Cyberharcèlement

La crise sanitaire a chamboulé notre quotidien. Si les médias sociaux étaient largement utilisés par les jeunes avant celle-ci, ils sont devenus presque l'unique lieu de socialisation mis à leur disposition durant cette période. Leur omniprésence dans nos vies, pas qu'en ces temps de Covid d'ailleurs, nous fait nous questionner sur les pratiques des jeunes en la matière, et plus spécifiquement sur le cyberharcèlement qui s'y joue. L'enjeu de cet article sera d'en comprendre les spécificités et de proposer des pistes de réflexion et d'action préventive pour lutter contre ce fléau sans attendre.

## Harcèlement, on en parle...

Si les violences entre jeunes, et moins jeunes, existent depuis toujours, la révolution numérique leur a permis de dépasser les frontières physiques et de s'étendre à la sphère virtuelle. Même si cette violence s'exprime aujourd'hui par écrans interposés, force est de constater que comme par le passé,

dans la majorité des cas, elle demeure de **proximité** (Blaya, 2018). Ainsi, les acteurs impliqués appartiennent presque toujours à des cercles sociaux déjà existants, principalement le milieu scolaire.

Puisque des similitudes existent entre harcèlement « traditionnel » et cyberharcèlement, arrêtons-nous un instant sur la définition du premier, pour pouvoir ensuite dégager les particularités inhérentes au virtuel.

Pour qu'une situation soit définie comme du **harcèlement**, il faut **trois critères** (CSEM GT Médias En Réseaux, 2018) :

- que la victime soit soumise de façon **répétée** à des comportements violents et/ou agressifs ;
- qu'il existe un **rapport de force inégale** entre le harceleur ou les harceleurs et la victime ;
- qu'il y ait une **intention de nuire**.



Le harcèlement se définit donc par ces 3 caractéristiques claires : l'aspect volontairement malveillant, le rapport de force et la répétition des actes.

### Et le cyberharcèlement ?

C'est sur ce dernier point que les chemins des définitions se séparent. Car le cyberharcèlement, lui, ne nécessite **pas de répétition des actes** pour être jugé comme tel. Une seule publication humiliante suffit pour condamner son auteur. Par exemple, si un jeune souhaite poster une vidéo humiliante d'un autre jeune pour lui nuire, la situation devient du harcèlement dès lors qu'il diffuse la vidéo sur internet. Ce sont alors les témoins qui prennent le relais, en la diffusant et/ou donnant une opinion, souvent sans filtre. Avec une potentialité infinie d'observateurs et de commentateurs, parfois peu bienveillants, voire malveillants, l'espace numérique devient un véritable enfer pour les victimes... On le constate dans cet exemple : le cyberharcèlement est caractérisé par **l'importance des témoins** dans la relation triangulaire qu'ils forment avec la victime et l'agresseur.

Une autre caractéristique notable du harcèlement virtuel est celle de **l'effondrement des limites de l'espace et du temps**. Alors qu'avant, le jeune pouvait se retrancher dans un espace protégé, comme le foyer familial, à présent la violence ne trouve plus de frontière dans l'espace. Il en va de même quant à la séparation temporelle, désormais inexistante, puisque les protagonistes ont la possibilité d'être connectés 24 heures sur 24. (Streel, 2019) C'est ce qu'on appelle l'« effet dortoir », en référence aux élèves harcelés en internat pour qui « ça ne s'arrête jamais ».

Cette forme de violence est également caractérisée par la **non-interaction des corps** dans la relation. L'absence d'interaction en face à face pousse certains jeunes, de manière consciente ou non, à adopter des comportements davantage désinhibés que s'ils étaient en face de leur victime. Il s'agit de l'« effet Cockpit » (Streel, 2019), en référence aux pilotes de bombardiers n'ayant pas de contact direct avec leurs victimes. Les harceleurs, mais aussi certains témoins, n'ont pas toujours conscience des conséquences de leurs actes. En effet, leur capacité d'empathie se trouve fortement réduite par

la distanciation physique. Ajoutons à cela l'absence de communication non verbale, et il leur devient très difficile d'évaluer les dégâts que leurs actions peuvent avoir.

Cette distance physique sème même parfois la confusion et une **opposition** peut apparaître entre **virtuel et réel**. Opposition derrière laquelle certains harceleurs viendront se retrancher pour justifier leurs comportements. Comme si ce qui existait et se passait dans l'univers virtuel ne comptait pas vraiment, et ne dépendait pas des mêmes règles que celles des lieux de socialisation non-virtuels. C'est virtuel donc pas réel... Cette segmentation peut amener à rendre les violences d'autant plus graves... avec pour effet des souffrances traumatisantes pour certaines victimes. Il sera donc fondamental de sensibiliser les jeunes à se projeter au-delà de l'écran afin de leur (ré) apprendre à s'identifier aux personnes derrière celui-ci pour tenter de se mettre à leur place et de ressentir leurs émotions. Même si l'espace virtuel est régi par des normes et codes qui lui sont propres, nous devons garder en tête qu'il se superpose au réel (Minotte, 2017).

## Le cyberharcèlement, identitaire ?

Avec la démocratisation des appareils mobiles, la place prise par les médias sociaux dans le quotidien des jeunes est devenue prépondérante. Les plateformes et réseaux sociaux sont à présent centraux dans leur socialisation et leur **construction identitaire**. Le téléphone devient presque le prolongement du corps, et ce, même chez certains adultes. Il ne nous quitte plus, nous sommes (quasi) tous hyperconnectés.

On le sait, l'identité des jeunes se construit au travers du regard des autres. Il a d'ailleurs toujours existé une forme de compétition de popularité initiée par la pression des pairs. Or, l'espace virtuel a accru la visibilité de chacun, pour parler aujourd'hui d'ultra visibilité. La **réputation** en est même devenue quantifiable : nombre de likes, nombre d'amis, nombre de vues, etc. L'**estime de soi** des jeunes se forge à présent en grande partie à travers l'**identité numérique**, et la manière dont ils se mettent en scène dans l'espace virtuel. Malheureusement,

dans ce contexte, la violence envers autrui peut devenir un instrument pour se mettre en lumière et augmenter sa cote de popularité.

Il en va de même pour les **témoins**. Face au cyberharcèlement, ceux-ci, adoptent l'une de ces **trois postures** : incitateur, observateur ou défenseur. Dans les deux premiers

cas, on observe un principe de dilution de la responsabilité (Verbesselt, 2021). Chacun se déresponsabilise de l'acte de harcèlement en raison de l'effet de groupe. Pourtant, que ce soit en prenant activement part à l'interaction ou en ne dénonçant pas les comportements violents, ils viennent légitimer et crédibiliser les propos ou actes des harceleurs. Les victimes peuvent alors se sentir complètement isolées. Ainsi, faire prendre conscience aux témoins de leur rôle influent, souvent perçu à tort comme minime ou passif, est l'une des solutions incontournables pour lutter contre le cyberharcèlement. Ils seront donc des **acteurs clés** de la sensibilisation et la prévention en la matière.

## Pistes d'action

Les spécialistes et les acteurs de terrain (familles, professeurs, intervenants éducatifs, animateurs...)

L'estime de soi des jeunes se forge à présent en grande partie à travers l'identité numérique, et la manière dont ils se mettent en scène dans l'espace virtuel.

## « Et légalement » ?

Bien que les faits explosent, le législatif reste lent, et rares sont les cas de cyberharcèlement traités comme il se devrait aujourd'hui, en 2021. Nous pouvons tout au plus souligner que la protection des mineurs en cas de cyberharcèlement très violent est plus rapidement activée que lorsqu'il s'agit de personnes majeures. Mais la plupart des dossiers sont classés sans suite. Le problème apparaît déjà dans la loi puisqu'il n'existe pas (encore) de législation prenant en compte les spécificités du cyberharcèlement (CJG, 2017). Cela implique que les situations de cyberharcèlement font face à l'interprétation et à la subjectivité des juges, qui se voient obliger d'utiliser des dispositifs légaux prévus pour d'autres types de violence. Il existe donc un vrai enjeu de sensibilisation de la magistrature mais aussi de la police, et plus encore, un combat législatif à mener.

se positionnent clairement en faveur d'une **approche préventive** du cyberharcèlement. Nous proposons ici **quatre pistes d'action** pour agir efficacement, à moyen et long terme, sur cette problématique.

### Éducation aux médias

Il semble évident que nous ne pouvons pas espérer lutter contre ce phénomène sans nous intéresser à l'outil numérique en lui-même. L'éducation aux médias est primordiale pour comprendre les enjeux que sous-tend l'espace numérique (CSEM GT Médias En Réseaux, 2018). Éduquer permettrait d'abord d'éviter l'opposition que font certains jeunes entre

réel et virtuel. Tout ne peut pas se faire au nom du virtuel. Comme dit, le danger est en effet de penser qu'ils ne sont pas dans la « vraie vie » et qu'il ne leur faut plus suivre les mêmes règles, tant d'un point de vue législatif que social. C'est pourquoi, l'une des missions fondamentales de l'éducation aux médias est de les **sensibiliser** à la frontière entre vie privée et vie publique, à la notion de consentement et à la protection des données.

Toutefois, il serait naïf de penser que les jeunes ne transgresseront pas les règles. Des bêtises, nous en avons tous fait. Aujourd'hui, c'est pareil. (Verbesselt, 2021) En effet, n'oublions pas que l'espace virtuel est devenu un lieu de socialisation à part entière et par conséquent, de transgression des limites, inhérente à l'apprentissage des normes sociales et à la quête identitaire. L'objectif ici est donc davantage d'outiller les jeunes afin de les **responsabiliser** face à leurs comportements, mais également à ceux de leurs pairs, et aux conséquences qui en découlent. Les lieux extrascolaires et périscolaires semblent notamment propices aux **interventions ludiques et participatives** pour amener les jeunes à réfléchir à ces enjeux. Mais il nous paraît également essentiel que le milieu scolaire et le secteur jeunesse, avec les Organisations de Jeunesse en fer de lance, coopèrent<sup>1</sup> et mettent en place des interventions éducatives concertées pertinentes autour de l'éducation aux médias. C'est notamment le travail mené par Action Médias Jeunes.

### Posture bienveillante

Vouloir bannir l'utilisation des outils numériques est illusoire et serait peu efficace. Aussi, il est de notre responsabilité en tant qu'adulte accompagnateur, de **nous intéresser et nous informer** sur les codes et normes utilisées par les jeunes. Ne nous positionnons pas comme expert d'un domaine souvent mieux maîtrisé par les jeunes générations, au risque de perdre toute crédibilité, mais montrons-nous ouverts et faisons-nous confiance pour avancer avec eux.

La difficulté est de trouver une juste place entre un accompagnement bienveillant et la non-intrusion dans la vie privée du jeune. Pour ce faire, offrir un **lieu d'écoute et d'accueil**, hors milieu scolaire et familial, dans lequel il peut venir déposer son récit, ainsi que ses émotions, serait une piste à suivre. Un lieu dans lequel sa parole ne sera ni mise en doute, ni minimisée.

Le **dialogue** est donc notre première arme face à la violence. À l'instar d'un parent qui discute du film que son enfant a vu au cinéma, il est important d'échanger, sans a priori, à propos de l'expérience que les jeunes ont dans la sphère virtuelle, pour prévenir une situation. Il est certain que le jeune se confiera plus facilement à une personne de confiance. Toutefois, il pourrait être intéressant de prévoir dans chaque structure accueillant des jeunes, une **personne de référence** vers qui il pourra toujours se tourner en cas de problèmes de harcèlement et/ou de cyberharcèlement. (CSEM GT Médias En Réseaux, 2018)

### Un cadre clair et sécurisant

Les « politiques » en matière de harcèlement/ cyberharcèlement doivent être très claires dans toutes les structures que les jeunes fréquentent. Il est important de poser un **cadre**, avec des **limites** qu'ils peuvent identifier clairement. Nous invitons les accompagnateurs à prendre du temps pour construire ce cadre avec les jeunes, par les discussions et les échanges, sous la forme d'une charte de bienveillance, par exemple. Finalement, ce sont eux les premiers concernés et le cadre sera d'autant plus respecté s'il émerge des jeunes.

### (Mieux) Vivre ensemble

Une **dynamique de groupe positive**, entre les jeunes mais aussi entre les adultes accompagnateurs, est un facteur clé dans la prévention des cas de harcèlement et/ou cyberharcèlement. Il est

## Le secteur associatif en action !

Action Médias Jeunes ASBL a pour mission de susciter une attitude réflexive et critique des jeunes face aux médias via des ateliers d'éducation aux médias.

[www.actionmediasjeunes.be](http://www.actionmediasjeunes.be)

Média Animation ASBL a pour but le développement d'une citoyenneté responsable à travers l'éducation critique du citoyen face à une société de la communication médiatisée.

[www.media-animation.be](http://www.media-animation.be)

Université de Paix ASBL a pour mission la création et le maintien d'un climat de paix, notamment par le dialogue et la médiation.

[www.universitedepaix.org](http://www.universitedepaix.org)

donc essentiel d'agir sur le développement des **compétences émotionnelles<sup>2</sup> et relationnelles** afin d'éviter des comportements antisociaux et violents. (Delefosse, 2017) Cela passe par l'apprentissage des notions d'**empathie** et de **bienveillance**. En effet, nous en avons parlé, il s'agit d'apprendre aux jeunes à prendre de la distance face aux comportements et situations, que ce soit en tant que victime, harceleur ou témoin. Ils ne doivent pas oublier que derrière les écrans se trouvent de « vraies » personnes, avec des émotions bien réelles ! De plus, le développement de ces compétences renforce la **résilience**. C'est donc un levier d'action puissant pour se protéger et anticiper les situations stressantes. Et les OJ ont évidemment un rôle à jouer dans le développement de ces compétences !

## Lorsque la prévention ne suffit pas...

Même s'il est tentant de choisir la solution répressive, c'est particulièrement inutile à moyen ou long terme, voire même contreproductif (même si certains cas nécessitent finalement d'y aboutir). On peut aisément imaginer qu'un jeune, dans ce cas de figure, n'oserait plus se confier. Ses raisons peuvent être nombreuses : peur de représailles, peur de décevoir, de ne pas avoir respecté les règles ou simplement peur de se voir confisquer téléphone, tablette ou ordinateur. Là encore les jeunes doivent devenir **les acteurs de la solution**, avec l'adulte comme accompagnateur. À l'image des moyens mis en œuvre pour aider les jeunes à devenir des CRACS<sup>3</sup>, le développement personnel de leurs aptitudes et responsabilités passera **PAR** eux. L'impact positif sur la situation de cyberharcèlement sera renforcé si la solution émerge et est validée par les jeunes eux-mêmes.

Les méthodes qui incluent tous les acteurs – victimes, harceleurs et témoins – ont prouvé leur efficacité. Ces méthodes de lutte contre le cyberharcèlement ont pour objectif de **conscientiser** les harceleurs et les témoins en leur offrant un lieu d'échange. Il s'agit des méthodes « **Pikas** », « **Kiva Koulu** » et « **No Blame** » (CJG, 2017). Ces trois méthodes reposent sur le même principe : ne pas sanctionner le harceleur et proposer un **dispositif d'intervention auquel tous les acteurs prennent part**. Pour l'un des dispositifs, il est question d'entretiens individuels avec chaque partie (Pika), pour les autres, le travail consiste à ouvrir des espaces de parole et/ou de médiation avec tous les acteurs en présence (No Blame – qui fait également intervenir des

personnes « neutres » – et Kiva Koulu – qui concerne tant la prévention que l'intervention en cas de cas avérés). Dans tous les cas, l'objectif est de « **casser** » **la dynamique de groupe devenue problématique** et de permettre à chaque personne impliquée de faire partie de la solution. Leur mise en place prend du temps mais ce temps doit être pris si nous voulons changer les choses... !

## Pour conclure...

La période que nous vivons, marquée par une crise sanitaire sans précédent, a eu et aura encore probablement des répercussions en termes de cyberharcèlement. Hyper – voire « harchi » – connection, socialisation et quête identitaire via l'unique espace virtuel, opposition accrue du réel et du virtuel, isolement renforcé des acteurs, autant de conséquences de la crise qui ont impacté négativement le phénomène. La souffrance et la solitude ressentie par les victimes n'en n'est probablement qu'aggravée. **Même si nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour comprendre et cerner tous les impacts de cette crise, n'attendons pas qu'il soit trop tard et écoutons les jeunes, discutons avec eux de leurs pratiques, dialoguons, et mettons ensemble en place des actions préventives, voire réparatrices ! Car le risque serait que toutes les violences, les injustices ou les frustrations vécues et ressenties se catalysent en interactions agressives, alors même qu'ils sont déjà nombreux en souffrance. Ainsi, l'enjeu fondamental de la lutte contre le cyberharcèlement ne serait-il donc pas de reconnecter les jeunes entre eux alors même qu'ils sont plus connectés que jamais ?**

Morgane MORTIER ■

---

## Sources

Blaya, C. (2018). Le cyberharcèlement chez les jeunes. *Enfance* (3), pp. 421-439.

Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias GT Médias En Réseaux (2018). Carnet 1 : Comment prévenir le cyberharcèlement par l'éducation aux médias. Collection Repères.

De Salle, C., Marhraoui, O., Wartel, N. (2017). *Le cyberharcèlement des enfants et des adolescents*. Extrait de : <https://www.cjg.be/les-etudes-du-cjg-le-cyberharcèlement-des-enfants-et-des-adolescents/>

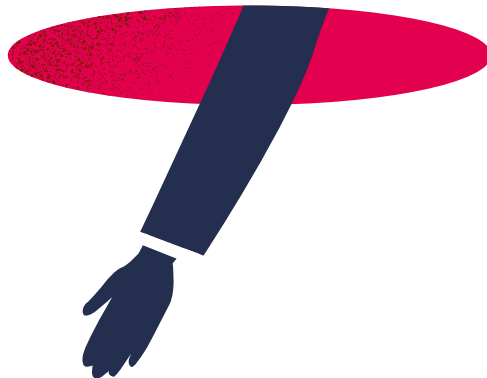
Delefosse, M.-S. (2017). Et si... on apprenait les émotions à l'école ?. *Regards Décalés* (4). Bruxelles : CPCP.

Groupe de travail du Conseil académique en gestion de conflits et en éducation à la paix. (2017). *Le « cyber-harcèlement » : quels sont les impacts des médias en réseaux ?*. Namur : Université de Paix asbl. Extrait de : <http://www.universitedepaix.org/le-cyber-harcèlement>

Minotte, P. (2017). *Coopérer autour des écrans*. Collection Temps d'Arrêt (96). Bruxelles : Yapaka - Fédération Wallonie-Bruxelles.

Streel, M. (2019). Le cyberharcèlement. *Analyse* (378). Bruxelles : CPCP.

Interview de Maxime Verbesselt, chargé de projets à Action Médias Jeunes, réalisée le 29/04/2021.



---

## Notes

1. Cfr Résonance. (2019). Créons des ponts OJ-École — Oui, et comment ?!. *Fréquence* (2), pp. 8-14.
2. Cfr Résonance. (2019). L'intelligence émotionnelle en contexte de formation, *Ancrage* (3).
3. Citoyens Responsables Actifs Critiques Solidaires. Cfr article : Résonance. (2017/1). Formons des CRACS, formons CRACS. *Fréquence* (3), pp. 47-53.